



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021

Commission Électorale

APPEL À CANDIDATURE - ÉLECTION AU COMITÉ DIRECTEUR

Conformément aux statuts du Comité Départemental de la Loire de Basketball, il sera procédé, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 25 juin 2021, à l'élection des membres pour compléter les postes vacants au sein du Comité Directeur du Comité Départemental de la Loire de Basket.

Sont à pourvoir :

- 1 poste en qualité de médecin
- 2 postes en qualité de membres féminins

Les candidatures à l'élection au Comité Directeur doivent être adressées :

- exclusivement par lettre recommandée avec avis de réception

- à compter du 25 mars et jusqu'au 25 mai 2021 (cachet de la poste faisant foi), date de clôture des candidatures

Selon le document joint à l'adresse suivante :

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE BASKETBALL
« Candidature Elections Comité Loire Basketball »
Maison des Sports
4 Rue des Trois Meules, BP 90144
42012 SAINT-ETIENNE

Merci de prendre connaissance des extraits des dispositions statutaires au verso.

RAPPEL DES STATUTS DU COMITÉ DE LA LOIRE DE BASKETBALL

Article 9 – Composition du Comité Directeur

- 1) Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de 27 membres.
- 2) Il comprend nécessairement un médecin. Si aucun candidat ne présente cette qualité, le poste reste vacant et doit être mis à l'élection lors de l'Assemblée Générale suivante.

Il est précisé que si plusieurs médecins déclarés en tant que tels sont candidats, seul celui qui arrive en tête des suffrages sera élu avec cette qualité. Le médecin élu ne contribue pas à remplir le critère de représentation féminine. Les autres candidats médecins peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de médecin.

- 3) Il comprend au moins un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciées.

4) Il comprend au moins deux jeunes de – de 26 ans au moment des élections (1 femme et 1 homme) Dans cette hypothèse, si plusieurs licencié(es) / jeunes de moins de vingt-six ans déclarés en tant que tels sont candidat(e)s, seul(e) celui(elles) ou ceux arrivés en tête des suffrages sera/ont élus(es) avec cette qualité. Toutefois, si la personne élue est une candidate, elle contribue à la représentation féminine. Les autres candidats peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de licencié(e) / jeunes de moins de vingt-six ans.

Enfin les candidats non élus suivant les critères exposés ci-avant complètent le Comité Directeur par ordre d'arrivée dans les suffrages jusqu'à atteindre le nombre total de membres fixé dans les présents statuts et ce, sans distinction de fonction, de genre ou d'âge.

Article 11 – Élection des membres du Comité Directeur

- 1) Les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale au scrutin secret pour une durée de 4 années par l'assemblée générale. Ils sont rééligibles.
- 2) Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée de 16 ans au moins jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental.
- 3) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
- 4) Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :
 - la fonction de Conseiller Technique Sportif,
 - toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- 5) Ne peuvent être élues au Comité Directeur :
 - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
 - les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
 - les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.
- 6) En cas de vacance d'un poste, un nouveau membre est élu lors de la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Vous pouvez consulter l'ensemble des statuts sur le site internet du comité de la Loire de Basket à l'adresse :
<https://loirebasketball.org/wp-content/uploads/2019/09/STATUTS-2019-1.pdf>

ACTE DE CANDIDATURE – COMITÉ DIRECTEUR LOIRE BASKETBALL

NOM :

PRÉNOM :

GENRE : Homme Femme

N° LICENCE :

TELEPHONE :

MAIL :

CLUB ACTUEL :

Candidature en qualité de médecin

Candidature membre féminin

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint ma candidature aux fonctions de membre du Comité Directeur du Comité de la Loire de Basketball, pour l'élection qui se déroulera le vendredi 25 juin 2021.

MON PARCOURS / MES MOTIVATIONS * :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité et d'inéligibilité au Comité Directeur Loire Basketball, notamment prévues aux Articles 9 et 11 des Statuts du Comité de la Loire de Basketball, et atteste de la validité de ma candidature.

Fait à _____ , le

NOM – PRENOM – SIGNATURE

* Outre l'espace mon parcours / mes motivations, tous les champs de ce formulaire doivent être renseignés. A défaut, la candidature ne pourra être étudiée.